



Commission Paritaire Nationale
Emploi Formation

Sport

N° du certificat AAAL - 19 - 013 - K

ATHLÉ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Animateur d'Athlétisme

Option : Athlé loisirs

La Fédération Française d'Athlétisme

Organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification

- vu l'arrêté du 12/08/13 publié au Journal Officiel du 27 aout 2013 du Ministre chargé de la formation professionnelle portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), code NSF 335
- vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP
- vu l'avenant n° 74 du 26 juin 2012 à la CCNS portant création du CQP,
- vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- vu la décision délibérative du jury réuni le 06/11/2019 à Paris

délivre, au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) **Animateur d'Athlétisme, Option : Athlé loisirs**

à NICOLAS SAVTCHENKO né(e) le 29/06/1970

pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'encadrement de l'athlétisme.

Fait à Paris, le 28/11/2019

Pour la CPNEF sport
La Présidence

Pour la FF Athlétisme
Le Président



Le titulaire